



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

Procédure adaptée

Article 26 II et 28 du CMP

REGLEMENT DE CONSULTATION

Personne publique :

France Nature Environnement des Alpes de Haute-Provence
18 Boulevard de la République
04190 Les Mées

Objet de la consultation :

"SMART WASTE : LE TRI MALIN" :
CREATION D'UNE APPLICATION POUR UNE
AMELIORATION ET UNE AUGMENTATION DU TRI

Date et heure limite de remise des offres :

09 Mars 2018 à 17h30

France Nature Environnement Alpes de Haute-Provence

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

18 boulevard de la République - 04 190 Les Mées/ Maison des associations Place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence

Tél. : 06 56 77 75 84/ 04 42 52 07 22 - contact@fne04.fr - www.fne04.fr

SIRET : 381 742 360 00021



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



1- OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur des prestations dans le cadre de la création d'une application mobile pour l'amélioration et l'incitation au tri sélectif sur le territoire du GAL Durance Provence dans le cadre d'un programme LEADER.

2- CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION ET CARACTERISTIQUE DU MARCHÉ

1. Etendue de la consultation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, régie par les dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

2. Décomposition du marché

Il s'agit d'un Marché fractionné en 2 lots :

- LOT n°1 : Développement numérique de l'application
- LOT n° 2 : Création de la charte graphique et des outils de communication de l'application

Les candidats pourront soumissionner sur un ou la totalité des lots.

Un même candidat ne pourra présenter qu'une seule offre par lot. L'attribution s'effectuera par lots séparés.

Dans le cas où un candidat serait attributaire de plusieurs lots, le marché regroupera les conditions des différents lots.

3. Durée du Marché

Le marché débute à sa date de notification et dure 18 mois.

Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations : 1^{er} avril 2018

4. Conditions financières

Le montant du Marché est limité par lot à :

- LOT n°1 : 20 000 € TTC
- LOT n°2 : 6 820 € TTC

Le paiement sera fractionné par trimestre selon le calendrier indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement sera effectué sur facture, sous 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

3- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé :

- Du présent Règlement de la Consultation,
- D'un Acte d'Engagement,
- Du Cahier des charges pour le lot n°1,

France Nature Environnement Alpes de Haute-Provence

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

18 boulevard de la République - 04 190 Les Mées/ Maison des associations Place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence

Tél. : 06 56 77 75 84/ 04 42 52 07 22 - contact@fne04.fr - www.fne04.fr

SIRET : 381 742 360 00021



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les zones rurales



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



- Du Cahier des charges pour le lot n°2.

Ce dossier est disponible sur le site internet de l'association : www.fne04.fr

4- PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Chaque candidat produira un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une déclaration de candidature ([formulaire DC1](#) ou équivalent) présentée par le candidat seul ou le mandataire en cas de groupement, 4
- Pour les groupements, la justification que le mandataire est habilité à engager le groupement. Cette habilitation pourra être fournie par un [formulaire DC1](#) avec les rubriques H et G intégralement remplies et signées par chaque membre du groupement ou par un pouvoir au mandataire donné par chaque membre du groupement. Ce document devra préciser l'étendue du pouvoir, l'objet du marché et le nom du mandataire.
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner aux marchés publics tels que prévus à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ([formulaire DC1](#), attestations sur l'honneur ou équivalent).
- Une déclaration précisant le dernier chiffre d'affaires global connu ([formulaire DC2](#) ou équivalent).
- Des éléments permettant d'apprécier la capacité technique et professionnelle du candidat.
- En cas de sous-traitance : un acte spécial de sous-traitance ([formulaire DC4](#) incluant les attestations sur l'honneur du sous-traitant)
- [Un acte d'engagement](#), dûment complété daté et signé par le candidat.
- Un RIB
- Un dossier de mise en œuvre des prestations (devis et une note d'intention), datés et signés par le candidat.
- Un calendrier de réalisation prévisionnel accompagné de la proposition financière détaillée dans le temps.

5- JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 55, 59 et 62 du décret 2016-360 au regard des seuls éléments fournis par les candidats.

Les offres devront être conformes aux prescriptions des cahiers des charges.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Le marché sera attribué à l'offre la plus avantageuse définie en fonction des critères suivants affectés de coefficients de pondération :

France Nature Environnement Alpes de Haute-Provence

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

18 boulevard de la République - 04 190 Les Mées/ Maison des associations Place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence

Tél. : 06 56 77 75 84/ 04 42 52 07 22 - contact@fne04.fr - www.fne04.fr

SIRET : 381 742 360 00021



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales



Valeur technique basée sur les éléments techniques fournis (méthodologie, qualification des prestataires, expériences,...etc)	55 %
Prise en compte de la dimension développement durable basée sur les éléments techniques fournis (prise en compte des trois piliers, respect de la vie privée, utilisation de ressources renouvelables, utilisation de matériaux éco-responsables, recyclage ou réemploi, sobriété énergétique, proximité, ...etc)	20 %
Prix (sur la base du prix globale TTC)	25%

6- CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats sont autorisés à adresser leur offre sur support papier ou par voie électronique dans les conditions suivantes :

Sur support papier :

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée. Ce pli intérieur portera l'indication suivante :

<p>NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT</p> <p>MAPA</p> <p>"SMART WASTE : LE TRI MALIN"</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>

Le pli contenant l'offre sera :

- Soit transmis par courrier permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité (courrier RAR, Chronopost, transporteur, etc),
- Soit déposé après la prise d'un rendez-vous, contre récépissé, au 18 Boulevard de la République 04 190 Les Mées.

Le pli devra être réceptionné avant les dates et heures indiquées sur le présent document.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Par voie électronique :

Les candidats transmettront leur offre en un seul envoi électronique à l'adresse: justine.poncet@fne04.fr avant la date et l'heure indiquée sur le présent document. L'objet du mail devra comporter la mention : « MAPA "SMART

France Nature Environnement Alpes de Haute-Provence

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

18 boulevard de la République - 04 190 Les Mées/ Maison des associations Place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence

Tél. : 06 56 77 75 84/ 04 42 52 07 22 - contact@fne04.fr - www.fne04.fr

SIRET : 381 742 360 00021



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales



WASTE : LE TRI MALIN" candidature : NOM du Candidat »

Les candidats appliqueront le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent.

7- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire les candidats peuvent s'adresser à : Justine PONCET, responsable du projet, justine.poncet@fne04.fr / 04 42 52 07 22

Afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats, il ne sera répondu qu'aux questions élémentaires.

Pour les procédures de recours, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Marseille

22-24 rue Breteuil

13006 MARSEILLE

Tél : 04 91 13 48 13

Télécopie : 04 91 81 13 87

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

France Nature Environnement Alpes de Haute-Provence

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

18 boulevard de la République - 04 190 Les Mées/ Maison des associations Place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence

Tél. : 06 56 77 75 84/ 04 42 52 07 22 - contact@fne04.fr - www.fne04.fr

SIRET : 381 742 360 00021